



FORFAIT 30 PLUS Saison 2023

- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture et journée de fermeture, sans frais.
- À partir du 1^{er} mai, aucun remplacement de personne délégué n'est accepté pour l'année en cours.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, la démission prend effet au plus tard le 1^{er} décembre suivant la date où tel avis a été donné. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- Les jetons résiduels à la fin de la saison ne sont ni transférables ni remboursables.
- Le forfait ne peut pas être renouvelé au cours de la même saison.
- On ne peut pas racheter des droits de jeu ou des jetons supplémentaires.

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 75\$ +tx seront facturés après le 1^{er} mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour un invité.

*** Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.**